SANTÉ

PMA via des banques de sperme étrangères : dans le Rhône, l'ordre des médecins dit stop

Après une dénonciation, des gynécologues pratiquant des inséminations via une banque de sperme étrangère ont été convoqués par l'ordre des médecins. Une première. Dans les parcours officiels de PMA, les patientes font aujourd'hui face à des délais d'attente exponentiels.

Rozenn Le Carboulec - 21 novembre 2024 à 12h54

« *La mort dans l'âme, je dois arrêter de m'occuper de toutes mes patientes en espoir de procréation.* » C'est par un mail, envoyé fin septembre, que la docteure S.*, une gynécologue de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a informé les femmes qu'elle suivait. Elle ne fera plus d'inséminations avec du sperme expédié par la banque danoise Cryos. « *J'ai été avertie par un mail du conseil de l'ordre des médecins que mes relations avec le laboratoire Cryos n'étaient pas autorisées en France* », écrit-elle. Avant de conclure : « *Toutes mes excuses pour cette défection imposée par la loi française.* »

Le droit à la procréation médicalement assistée (PMA) a été élargi en France en 2021, mais de nombreuses femmes, seules ou en couple, continuent à opter pour ces parcours dits « clandestins », aidées par des gynécologues qui acceptent de réaliser des inséminations dans leur cabinet. Une pratique illégale, passible de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende pour les praticien·nes, mais qui n'avait jamais fait l'objet d'un recadrage. Jusqu'à cet été.

Abandonner des patientes

Début juillet, la docteure S. recevait, comme d'autres collègues, un mail du conseil de l'ordre des médecins du Rhône, lui-même averti par une dénonciation au conseil de l'ordre des sages-femmes de Haute-Savoie « *faisant état d'inséminations de gamètes achetés par les femmes* via *le site Cryos basé au Danemark* ».

« *Je ne voyais pas le mal* », assure cette gynécologue, qui dit avoir commencé à pratiquer ces inséminations il y a un peu plus d'un an « *pour aider* » une de ses patientes. « *La seule chose que j'ai vue, c'est que j'allais accompagner des femmes avec un désir d'enfant. C'est mon métier depuis des dizaines d'années. Et j'ai écouté notre chef de l'État qui a dit qu'il fallait repeupler la France ! On est hors la loi alors qu'on suit les consignes présidentielles !* », s'indigne-t-elle.

> « Ma demande est partie depuis plus d'un an, mais je ne pouvais plus attendre, compte tenu de mon âge. »
>
> Lucie, en attente d'une PMA

Tandis que le pays connaît actuellement une baisse des naissances inédite depuis la fin du baby-boom de l'après-guerre, la docteure S. vit cette dénonciation comme un « *crève-cœur* ». « *J'ai été contrainte et forcée d'arrêter mon activité. En tant que médecin, c'est douloureux d'abandonner ses patientes, mais je ne veux pas risquer une peine de prison* », livre-t-elle.

Comme d'autres gynécologues de la région, aussi rappelé·es à l'ordre, la docteure S. recevait beaucoup de demandes. « *J'ai été très étonnée, ça a été exponentiel* », confie-t-elle. En cause : des délais d'attente encore bien trop longs dans les parcours « officiels » depuis la mise en œuvre de la loi en 2021. Au centre d'étude et de conservation des ovocytes et des spermatozoïdes humains (Cecos) le plus proche, Lucie* s'est vu annoncer entre vingt-quatre et trente-six mois d'attente avant un premier rendez-vous. « *Ma demande est partie depuis plus d'un an, mais je ne pouvais plus attendre, compte tenu de mon âge* », avance-t-elle à 41 ans.

En septembre, elle a tout juste eu le temps de faire une première tentative d'insémination *via* Cryos, sans succès. « *Quinze jours après, la gynécologue envoyait un mail à toutes ses patientes en expliquant qu'elle avait été convoquée.* » Comme la docteure S., la docteure P. a été reçue par le conseil de l'ordre des médecins du

département. Elle qui réalisait ce type d'insémination depuis plusieurs années fustige cette dénonciation « *malveillante* » qui pénalise ses patientes. « *Je peux vous dire que ça en a fait pleurer plus d'une*, commente-t-elle sans trop s'étendre. *C'est un sujet tellement épineux et houleux… Je ne veux pas avoir d'histoires.* »

Face à un conseil départemental du Rhône de l'ordre des médecins qui dit aborder « *cette situation avec gravité* », les risques encourus peuvent en effet être lourds. « *Nous collaborons étroitement avec le procureur de la République pour encadrer et sanctionner toute pratique illégale avérée* », affirme à Mediapart sa présidente, Élisabeth Gormand.

L'information a immédiatement été remontée à l'ordre national, lequel répond avoir également alerté le ministère et l'agence de biomédecine. « *Le Conseil national a confirmé au conseil départemental qu'il convenait de signaler ces faits au procureur de la République du Rhône, territorialement compétent. En outre, il a été indiqué qu'il convenait de donner les suites disciplinaires qui s'imposent concernant les médecins dont les pratiques illicites sont avérées* », ajoute l'ordre.

Aller à l'étranger, dernière alternative

Si le Conseil national affirme ne pas avoir été alerté de pratiques similaires dans d'autres départements, les gynécologues concerné·es, comme les patientes, marchent désormais sur une ligne de crête. Après plusieurs années de parcours compliqué au Portugal et un avortement à 16 semaines d'un fœtus non viable, Gaëlle*, 45 ans révolus, a fini par trouver une gynécologue française collaborant avec Cryos pour son projet de PMA seule.

« *J'ai mis dix mois à me relever de ce premier traumatisme. Puis j'ai retenté une insémination qui a fonctionné chez cette gynécologue, mais j'ai fait une fausse couche à deux mois. Pareil pour le second essai. J'en suis là* », décrit-elle, dépitée. Après plusieurs coups de fil, elle a trouvé un·e autre professionnel·le de santé acceptant de l'inséminer en France.

> « Ça arrange pourtant bien le gouvernement qu'on réarme la France démographiquement à nos propres frais ! »
>
> Gaëlle, patiente

Pas question d'attendre d'avoir un rendez-vous en Cecos, pour lequel elle a de toute façon dépassé l'âge limite de 45 ans, ni de repartir à l'étranger, notamment pour des raisons financières. « *Ça m'a coûté toutes mes économies. J'en ai déjà presque pour 15 000 euros. Je ne suis pas partie en vacances depuis trois ans, tout ce que je mets de côté part dans la PMA* », rapporte Gaëlle.

Elle pointe l'hypocrisie du système : « *Je suis en colère que certains gynécos qui nous aident comme ils peuvent se fassent rappeler à l'ordre. Ça arrange pourtant bien le gouvernement qu'on réarme la France démographiquement à nos propres frais !* »

Alors que des praticien·nes, de la région et au-delà, refusent désormais de nouvelles patientes par peur d'éventuelles sanctions, Lucie, elle, va aller tenter sa chance en Espagne. « *Je suis obligée de me réorienter vers une solution que j'avais exclue, qui est d'avoir un parcours à l'étranger* », concède-t-elle. Comme si la « PMA pour toutes » n'avait finalement rien changé, faute de moyens suffisants pour l'appliquer.

Rozenn Le Carboulec

Boîte noire

* Ces patientes comme ces professionnel·les de santé ont tou·tes souhaité être anonymisé·es.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau